

CANTINE SCOLAIRE
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. OUVERTURE

La cantine est ouverte aux enfants scolarisés à l'école de Pallud.
Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire dans l'école.

II. SURVEILLANCE

Les enfants sont pris en charge dès 11h 45 par les agents chargés du service. Ils sont encadrés pendant et après le repas jusqu'à 13h 20 à l'arrivée des enseignants.

III. FONCTIONNEMENT

Le nombre d'enfants admis à la cantine est de 54.

La livraison des repas est effectuée suivant le procédé dit de **liaison froide** par la société **LEZTROY**, à partir des cuisines LEZTROY du L.P La FONTAINE à Faverges, objet de l'agrément N° FR 74-123-001.CE délivré par la Direction Départementale de la protection des populations.

Les repas sont livrés chaque matin en conditionnement dit multi portions fournis par la société LEZTROY. Les repas sont réalisés conformément au décret N° 2011-1227 du 30 septembre 2011. Ils sont composés à 40% minimum de produits biologiques issus d'une agriculture à prépondérance locale.

Les menus prévisionnels sont établis pour un mois par la société LEZTROY et affichés à l'école pour le mois complet. Ils seront également adressés par mail à l'ensemble des parents.

IV. INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent se faire en ligne, au plus tard le mardi avant 23H de la semaine 1 pour la semaine 2. Un formulaire est envoyé par mail chaque semaine (vérifier bien le n° de la semaine) en retour une confirmation vous sera adressée.

Ex : inscription au plus tard le mardi 24 août 2021 avant 23H pour la semaine du 30 au 3 septembre 2021.

Attention : les enfants seront acceptés uniquement sur inscription selon les modalités prévues. En cas de maladie de l'élève vous pouvez contacter Mme Evelyne CARERA par téléphone ou SMS au 06.08.86.38.81. Si le délai le permet (jusqu'à l'avant veille au soir) l'annulation de la réservation sera faite. Aucun mail ou appel téléphonique à la mairie ne sera pris en compte.

V. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.80 € pour les maternels et **6.00 €** pour les élémentaires. Prix par enfant et par jour, repas fourni. En cas d'absence non prévue, ces montants seront facturés.

Les frais de cantine seront à régler à la fin de chaque période coïncidant avec les vacances scolaires à la Trésorerie Principale d'Albertville dès réception de l'Avis des sommes à payer.

VI. CONDUITE

Afin de permettre à chaque enfant de profiter au mieux de ce temps de repas dans un esprit de convivialité et de détente, il est demandé aux enfants une attitude respectueuse des convives, du personnel, des lieux et du matériel. Des sanctions seront prises en cas d'indiscipline constatée.

POUR LES URGENCES : utiliser uniquement le téléphone de la garderie 06.48.75.35.46 et non le fixe de l'école.

NOM Prénom des Parents.....
ou RESPONSABLE DE L'ENFANT.....
Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement
Date et signature

Le Maire
James DUXAND-SAUTHIER

